

**Décision de délégation de signature pour
l'ensemble des pièces relatives aux Comités
Techniques d'Etablissement (CTE)**

Le Directeur,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 et suivants, R. 6143-38 et L 6145-16 ;

Vu le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1o, 2o et 3o) de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les arrêtés ministériels du 3 mars 1999 nommant M. Joaquim Casanovas Directeur du Centre hospitalier de Perpignan et du 22 avril 2004 le en position de service détaché dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier de Perpignan (Pyrénées Orientales) pour une durée de quatre ans ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la décision DG 05/1/2008 du 31 janvier 2008 désignant Mme Jacqueline PRAT en qualité de représentant du Directeur au Comité Technique d'Etablissement (CTE) du Centre Hospitalier de Perpignan ;

Décide :

Article 1^{er} :

Délégation de signature générale et permanente est donnée à **Mme Jacqueline PRAT**, Directeur adjoint, à l'effet de signer tout document relatif aux Comités Techniques d'Etablissement en sa qualité de représentant du Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée au délégataire, publiée au tableau d'affichage de l'établissement et au Bulletin des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Spécimen de signature :
Jacqueline PRAT



Fait à Perpignan, le 20 février 2008

Le Directeur



Joaquim CASANOVAS

**Décision de délégation de signature pour
l'ensemble des pièces relatives aux Comités
d'hygiène et de Sécurité et des Conditions de
Travail (CHSCT)**

Le Directeur,

Vu le code du travail,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 et suivants, R. 6143-38 et L 6145-16 ;

Vu le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1o, 2o et 3o) de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les arrêtés ministériels du 3 mars 1999 nommant M. Joaquim Casanovas Directeur du Centre hospitalier de Perpignan et du 22 avril 2004 le en position de service détaché dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier de Perpignan (Pyrénées Orientales) pour une durée de quatre ans ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la décision DG 04/1/2008 du 31 janvier 2008 désignant M. Michel MOURLAAS en qualité de représentant du Directeur au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Centre Hospitalier de Perpignan ;

Décide :

Article 1^{er} :

Délégation de signature générale et permanente est donnée à **M. Michel MOURLAAS**, Directeur adjoint, à l'effet de signer tout document relatif aux Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail en sa qualité de représentant du Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan.

Article 2 :

La présente décision sera notifiée au délégataire, publiée au tableau d'affichage de l'établissement et au Bulletin des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 20 février 2008

Spécimen de signature :
Michel MOURLAAS



Le Directeur



Joaquim CASANOVAS



INSTITUT DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

**AVIS
DE RECRUTEMENT PAR LISTE D'APTITUDE
DE 3 POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
(IDEA)**

- Trois postes d'adjoints administratifs sont à pourvoir à l'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence.
- Situation géographique des postes :
 - MECS les Chantevents à Corsavy
 - Site du Moulin à Vent
 - Site du Vernet
- Fonctions :
 - secrétariat médico-social, accueil des personnes, accueil téléphonique, tous travaux dactylographiques et bureautiques
- Les dossiers de candidature composés d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae sont à adresser à Mme LABBE Directrice adjointe de l'I.D.E.A, 10 rue Paul Roca 66000 PERPIGNAN, avant le 30 Avril 2008 le cachet de la poste faisant foi.

Perpignan, le 12 février 2008

La Directrice adjointe,

Pascale LABBE

10, rue Paul Roca – 66000 PERPIGNAN
Téléphone : 04 68 61 75 68
Télécopie : 04 68 61 02 47

0067